



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

- Date de convocation : 16 mars 2026
- Date d'affichage : 16 mars 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY.

Présents : M. Éric THERRY, Mme Sylvie PESLERBE, M. Philippe MARCOT, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, M. Jonathan ALLONGE, Mme Geneviève PIRES DA SILVA, M. Xavier CRISTOBAL, Mme Catherine FRITZ, Mme Françoise CAMPAGNE, Mme Pamela RINGENBACH, Mme Audrey BONNIN COUVE, Mme Charlotte DEVILLERS, M. Michel BRAULT, Mme Annick DESBOURGET, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ.

Pouvoirs : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Éric THERRY et Mme Annyline SAINS SANS donne pouvoir à Mme Sandrine BONNETAIN.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°21/5.3.1 – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu les articles L. 123-6, R. 123-7 et R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif communal, administré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire ;

Considérant que le Conseil d'Administration comprend, en nombre égal : des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions sociales locales ;

Considérant le nombre total de membres (hors Maire) est fixé par délibération du Conseil Municipal, dans la limite de 4 à 16 membres (8 élus + 8 nommés) ;

Considérant qu'il est proposé de fixer à six (6) le nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant qu'il est proposé au groupe minoritaire 2 membres, afin qu'ils soient représentés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le nombre de membres élus à **six (6)**.

Désigne les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS suivants :

MEMBRES ÉLUS	
Mme BONNETAIN Sandrine	Mme SAINT SANS Annyline
Mme PIRES DA SILVA Geneviève	M. SOBRAL Paulo
Mme DESBOURGET Annick	M. BRAULT Michel

Le Maire,



La secrétaire